

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

8/12/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2013-611

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONNECT120

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Dominique GUILLEMOT

RCS / SIRET

5093491478000161

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 Défrichement et premiers boisements soumis à autorisation	Défrichement de 20 ha 46 a 34 ca nécessaire pour l'aménagement de la RD120 entre Prentegarde et Montvert

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Contrat de partenariat avec le Conseil Général du Cantal de l'Aménagement de la RD120 entre Prentegarde et Montvert (15)

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement permettra la suppression de virages dangereux entre Prentegarde et Montvert.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de terrassement, ouvrages d'art, et chaussées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aménagement routier

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête et déclaration d'utilité publique. Dossier loi sur l'eau, Arrêté CNPN pour dérogation à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces animales protégées et de destruction d'espèces végétales protégées

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale 10 kms, largeur variant de 15 à 80 m Superficie 37 Ha.	

4.6 Localisation du projet

Adresse

Coordonnées géographiques¹

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. _ 2° _ 16' _ 34" E Lat. _ 44° _ 57' _ 22" N

Point d'arrivée :

Long. _ 2° _ 09' _ 58" E Lat. _ 44° _ 59' _ 45" N

Communes traversées :

St PAUL DES LANDES, St ETIENNE CANTALES,
NIEUDAN, LAROQUEBROU, MONTVERT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

route existante (2 Ha), terres agricoles (15 Ha), forêts (20 Ha)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

PLU de St Paul des Landes du 30 Juillet 2013
PLU de Laroquebrou du 07 Janvier 2011
PLU de St Etienne Cantalès du 29 Mars 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	ZNIEFF Type I Marais et zone humide de Saint-Paul-des-Landes (en bordure)
en zone de montagne ?	☒	☐	Cantal
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? ☐ ☒

dans un site inscrit ou classé ? ☐ ☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : **Oui Non** **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ? ☒ ☐ Marais du Cassan et de Prentegarde (en bordure)

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? ☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Prélèvements pour l'arrosage des pistes (travaux). 8m3/ h. Pendant 6 à 10 mois (dépendant des conditions météo)
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excédent (estimé) de 200 000 M3 Ces excédents seront employés pour réaménager des parcelles agricoles
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impact modéré à terme, des mesures compensatoires seront mises en oeuvre.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations liées au compactage (uniquement en phase travaux)
Pollutions	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des zones de travaux pendant la phase de réalisation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Emissions de poussières pendant la phase de réalisation. Contrôlées par un arrosage des pistes.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☒	☐	Eaux de chaussée traitées par des bassins avant rejet dans le milieu naturel
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de chantier (DIB), triés et collectés
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Modification du tracé routier et de l'occupation des sols

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des démarches antérieures, DUP notamment (arrêté N°2010-35 du 08 janvier 2010), le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et de documents d'incidence Natura 2000

Des dossiers de demande d'autorisation Loi sur l'eau et de dérogation vis à vis des espèces protégées seront soumis aux procédures réglementaires en 2014

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Plan de synoptique assainissement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



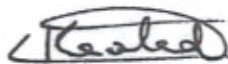
Fait à

Rueil Malmaison

le,

20/12/2013

Signature



Chadi KHALED

20 DEC. 2013

Président
CONNECT 120